

# COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE



---

**41<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE  
L'UNION ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE**

.....  
**COMMUNIQUE FINAL**

---

**BANGUI, le 22 Février 2024**

1. A l'invitation de Son Excellence le Professeur Richard FILAKOTA, Ministre chargé de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Président en exercice du Conseil des Ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC), s'est tenue à Bangui (République Centrafricaine), le 22 Février 2024, la 41<sup>ème</sup> Session Ordinaire dudit Conseil.
2. Cette Session a principalement porté sur l'examen du projet de budget, exercice 2024, des Institutions, Organes, Institutions Spécialisées et Agences d'Exécution de l'UEAC.
3. La Session a aussi statué sur les textes concourant à l'approfondissement de l'intégration de la sous-région, ainsi qu'aux mesures prises par la Commission de la CEMAC suite aux prescriptions pertinentes du Conseil des Ministres lors de sa 40<sup>ème</sup> session tenue le 30 octobre 2023.
4. La réunion du Conseil a été précédée par les travaux du Comité Inter-Etats, tenus les 19 et 20 février 2024 à Bangui, République Centrafricaine.
5. Ont pris part aux travaux du Conseil :
  - Pour la République du Cameroun**
    - Monsieur Louis Paul MOTAZE, Ministre des Finances ;
    - Monsieur Nicolas NZOYOUN, Ambassadeur du Cameroun en République Centrafricaine.
  - Pour la République Centrafricaine**
    - Monsieur Hervé NDOBA, Ministre des Finances et du Budget ;
    - Madame Sylvie BAÏPO-TEMON, Ministre des Affaires Étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'Étranger.

**Pour la République du Congo**

- Monsieur Jean Baptiste **ONDAYE**, Ministre de l'Économie et des Finances ;
- Madame Ingrid Ghislaine Olga **EBOUKA-BABACKAS**, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale.

**Pour la République Gabonaise**

- Monsieur Michel Régis **ONANGA NDIAYE**, Ministre des Affaires Étrangères, chargé de l'Intégration Sous Régionale et des Gabonais de l'Étranger.
- Monsieur Mays **MOUISSI**, Ministre de l'Économie et des Participations ;
- Monsieur Charles **M'BA**, Ministre des Comptes Publics.

**Pour la République de Guinée Équatoriale**

- Monsieur Lucas **ABAGA NCHAMA**, Ministre chargé de l'Intégration Régionale ;
- Monsieur Fortunato **OFA MBO NCHAMA**, Ministre des Finances et du Budget.

**Pour la République du Tchad**

- Madame Fatimé **ALDJINEH GARFA**, Secrétaire d'État aux Finances et au Budget.

6. Le Président de la Commission de la CEMAC, Monsieur Baltasar **ENGONGA EDJO'O**, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

7. Participaient également aux travaux :

- le Vice-Président et les Commissaires de la Commission de la CEMAC ;
- la Première Présidente de la Cour des Comptes de la CEMAC ;
- le Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) ;

- le Secrétaire Général de la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC) ;
  - La Présidente de la Commission de Surveillance du Marché Financier (COSUMAF) ;
  - le Premier Questeur, Représentant le Président du Parlement Communautaire ;
  - le représentant de la Première Présidente de la Cour de Justice Communautaire.
8. Enfin, ont aussi pris part à cette Session Ordinaire du Conseil, les premiers Responsables des Institutions Spécialisées et Agences d'Exécution de la Communauté.
9. La cérémonie solennelle d'ouverture, tenue à la Cité des Chefs d'Etat de la CEMAC, a été placée sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur Félix MOLOUA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République Centrafricaine. Elle a été ponctuée par l'allocution du Président de la Commission de la CEMAC, Monsieur Baltasar ENGONGA EDJO'O, et par le discours de circonstance de Son Excellence Monsieur Félix MOLOUA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République Centrafricaine.
10. Après avoir constaté l'effectivité du quorum, le Conseil a adopté, sans amendement, son Ordre du Jour en sept points, y compris les divers.
11. Abordant l'examen des affaires, le Conseil des Ministres a suivi la présentation du Rapport des travaux du Comité Inter-États et en a pris acte. Après avoir félicité les Experts dudit Comité pour la pertinence des avis formulés à l'effet d'éclairer davantage ses délibérations, le Conseil a adopté le procès-verbal de sa 40<sup>ème</sup> Session Ordinaire, tenue le 30 octobre 2023 à Bangui, République Centrafricaine, sous réserve d'amendements éventuels.
12. Poursuivant ses travaux, le Conseil a pris connaissance de l'état de mise en œuvre des décisions de sa 40<sup>ème</sup> session

et en a pris acte. Pour ce qui est particulièrement des mesures conservatoires engagées par la Commission dans le cadre des malversations révélées par le rapport d'audit, le Conseil a réitéré le respect du principe du contradictoire et du droit à la défense. Par ailleurs, la République Centrafricaine, dépositaire du dossier, s'est engagée à mener les démarches nécessaires auprès des Etats membres dont sont originaires les fonctionnaires incriminés en vue d'un traitement approprié dudit dossier.

13. Sur les questions financières et les allocations du Fonds du Développement Communautaire (FODEC), le Conseil des Ministres a pris acte des rapports d'exécution du budget et d'activités pour les exercices 2022 clos et 2023 provisoires. Après de riches échanges, le Conseil a arrêté le projet de budget de la Communauté, exercice 2024, en ressources et en emplois à la somme de quatre-vingt-dix milliards cinq cent quatre-vingt-quatre millions deux cent quatre-vingt-sept mille six cent soixante-neuf (90 584 287 669) Francs CFA, en augmentation de 25,49% par rapport à l'exercice 2023. Les Ministres ont convenu de la nécessité d'une attention sur la proportion attribuée au budget de fonctionnement.

14. S'agissant du Plan de transformation de la Commission, le Conseil a apprécié l'initiative de son élaboration, car il permettrait de renforcer l'efficacité des actions de l'Institution. Toutefois, le Conseil a prescrit l'amélioration de sa présentation de manière à clarifier, pour chaque réforme envisagée, le dysfonctionnement sous-jacent, le coût budgétaire correspondant ainsi que les économies générées par la rationalisation et les gains de productivité. En outre, le Plan de transformation à soumettre au Conseil, avec le concours du Consultant au cours d'une prochaine session extraordinaire à organiser au début du mois d'avril 2024, devra être présenté sur les deux années de sa mise en œuvre, à savoir 2024 et 2025.

15. Au sujet du financement de la Communauté, le Conseil des Ministres a exprimé sa préoccupation face à la persistance des dysfonctionnements du mécanisme de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) et l'accumulation des arriérés qui obèrent la réalisation des missions des institutions communautaires. En réaffirmant les valeurs de solidarité qui sous-tendent les rapports entre les Etats membres, le Conseil a exhorté au respect du mécanisme de la TCI.

16. Au plan des normes communautaires, le Conseil des Ministres a entériné les avis formulés par le Comité Inter-Etats et adopté, sous réserves de la prise en compte des observations et amendements formulés, les textes ci-après, relatifs :

- à la stratégie relative à la commande publique en zone CEMAC ;
- au cadre juridique et institutionnel des partenariats public-privé en zone CEMAC ;
- au report, à cinq ans, de la date de mise en œuvre des innovations des Finances Publiques ;
- à la mise en place du dispositif de suivi-évaluation des Directives des Finances Publiques ;
- à la modification du Règlement portant création, attribution et fonctionnement du Comité d'Experts en gestion des Finances Publiques ;
- à l'interdiction d'exportation de Bois Tropicaux sous forme de grumes par les pays du Bassin du Congo ;
- à l'instauration de la Redevance de Sécurité Aérienne Régionale (RSAR).

17. Au titre des notes d'information, le Conseil a pris connaissance des mesures prises par la Commission, consécutives à l'Audit sur la gestion administrative, financière et des ressources humaines de septembre et octobre 2023. Le Conseil a, en outre, été informé de l'organisation, le 16 mars 2024, de la Célébration du trentenaire de la CEMAC, sous le thème : « 30

ans d'expérience de la CEMAC au service de l'intégration régionale : bilan et perspectives ».

18. Avant de clore leurs travaux, les Ministres ont exprimé leur profonde gratitude à S.E. Professeur Faustin-Archange TOUADERA, Président de la République Centrafricaine, Président en Exercice de de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC, au Gouvernement et au peuple centrafricains, pour l'hospitalité généreuse, l'accueil chaleureux et l'attention fraternelle dont ils ont été l'objet tout au long de leur séjour à Bangui.
19. Les Ministres ont, par ailleurs, adressé leurs remerciements à S.E. Professeur Richard FILAKOTA, Ministre chargé de l'Economie, du Plan et de la coopération Internationale, Président du Conseil des Ministres, et à Monsieur Baltasar ENGONGA EDJO'O, Président de la Commission de la CEMAC, pour la qualité de l'organisation de cette session et, en particulier, pour les bonnes dispositions matérielles et techniques prises pour sa réussite.
20. Les travaux du Conseil se sont déroulés dans une atmosphère empreinte de sérénité et de franche collaboration, de compréhension mutuelle et de fraternité.
21. Le discours de clôture de S.E. Professeur Richard FILAKOTA, Ministre chargé de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Président en exercice du Conseil des Ministres de UEAC, a mis un terme à la 41<sup>ème</sup> session du Conseil.

Fait à Bangui, le 22 Février 2024.

Président du Conseil des Ministres,



  
Pr. Richard FILAKOTA